

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

(Base 100 en 2006)

Août 2008

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a le plaisir de mettre à votre disposition à partir de janvier 2008, la note mensuelle de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cette note, publiée concomitamment avec celle trimestrielle vient répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations mensuelles sur l'activité industrielle du Sénégal. L'indice, base 100 en 2006, couvre les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, les industries textiles et du cuir, les industries de bois, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. Les indices sont de type Laspeyres, à pondération constante par les valeurs ajoutées de l'année de base. L'échantillon représente 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin du mois sous revue.

La période hivernale est souvent marquée par un ralentissement de l'activité industrielle. En effet, l'indice harmonisé de la production industrielle, au mois d'août 2008, s'est établi à 94,8 contre 95,7 en juillet, soit un léger repli de 1,0%. Cette contre performance de l'activité est imputable notamment à une baisse de la production des industries extractives, du bois, des autres industries manufacturières, de la mécanique, du papier et du carton, de l'alimentaire, des industries des matériaux de construction, et de celle de l'énergie. Toutefois, il est noté une bonne orientation de l'activité des industries chimiques, au moment où la production des industries textiles et du cuir est restée inchangée.

Un fléchissement de la production des industries extractives

L'activité des industries extractives a chuté de 20,9%, en variation mensuelle au cours de la période sous revue. Ce repli est induit par la contraction de la production dans la quasi-totalité des sous secteurs. La baisse de 27,6%

de l'activité d'extraction de pierre est imputable au repli de la production de gravillons et d'attapulgite du fait des difficultés d'accès aux carrières pendant la période hivernale.

Un repli de l'activité des industries du bois

La production des industries du bois a diminué de 19,7% par rapport au mois précédent. Ce résultat est lié à une baisse de la demande en portes isoplanes au cours de la période.

Une dépréciation de la production des autres industries manufacturières

L'activité des autres industries manufacturières a fléchi de 13,8%, au regard du mois précédent, en liaison essentiellement avec une contraction de la production de matelas mousse.

Un fléchissement de l'activité des industries mécaniques

Le repli de la production des industries mécaniques amorcé au mois d'avril 2008, s'est poursuivi en août, avec une chute de 10,3%. Hormis le relèvement de 38,2% de la production du sous secteur « fabrication de machines et matériels électriques », tous les autres ont vu leur niveau diminuer.

Une contre performance de l'activité des industries du papier et du carton

Contrairement au mois précédent, les industries du papier et du carton ont enregistré une réduction de 8,5% de leur production, en liaison notamment avec une baisse de celle d'articles en papier carton.

Un repli de l'activité des industries alimentaires

L'activité des industries alimentaires s'est repliée de 7,5%, en variation mensuelle, sous l'effet notamment d'une contre performance de l'activité de fabrication et de conservation de poissons, crustacées et mollusques (-27,3%), de condiments et assaisonnements (-24,1%) et de celle des produits à base de tabac (-20,4%). La hausse de 51,9% de la production des huileries et de 42,6% des produits alimentaires à base de céréales n'ont pas pu inverser la tendance baissière de la branche. L'arrêt saisonnier de l'activité de production de sucre, ainsi que celle de tomate enregistré au mois précédent s'est poursuivi.

Une chute de l'activité des industries des matériaux de construction

L'activité des industries des matériaux de construction s'est dépréciée de 6,6% en rythme mensuel. Cette contre performance est imputable à une baisse de la demande en

ciment. Toutefois, la production de clinker a progressé de 176,2% au cours de la période.

Une baisse de la production d'énergie

Contrairement au mois précédent, les industries de production d'énergie ont enregistré une baisse de 5,2% de leurs activités. Ce résultat est consécutif à une baisse conjuguée de 6,0% de la production d'eau potable, en liaison avec le nombre de jours ouvrés d'activité de la principale unité, et de 4,6% de celle d'électricité, du fait des difficultés d'approvisionnement en combustibles.

Une stabilité de la production des industries textiles et du cuir

L'activité des industries textiles et du cuir n'a pas enregistré une variation sensible de la production. L'arrêt de l'activité d'égrenage de coton enregistré depuis juin, en raison du cycle de production de la principale unité, s'est poursuivi.

Un regain de l'activité des industries chimiques

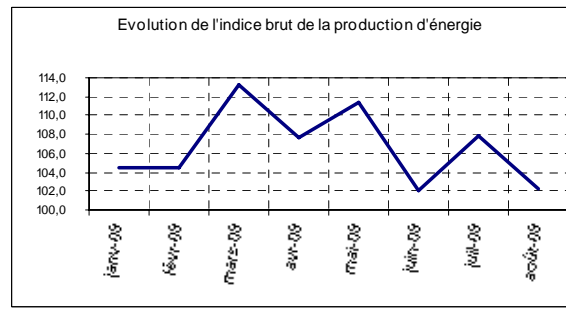
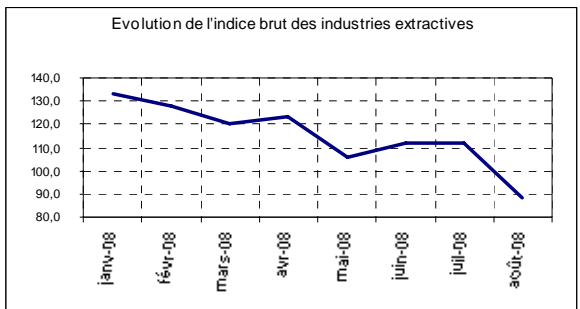
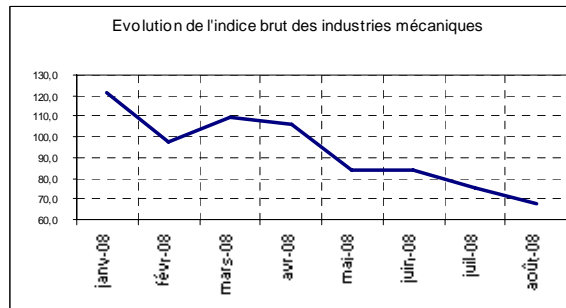
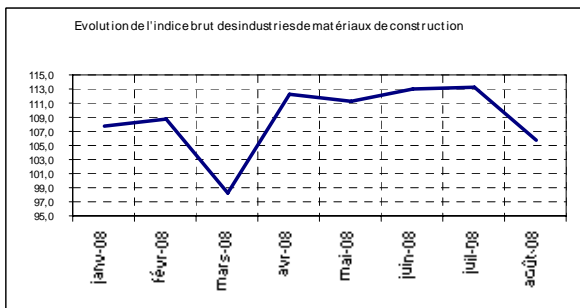
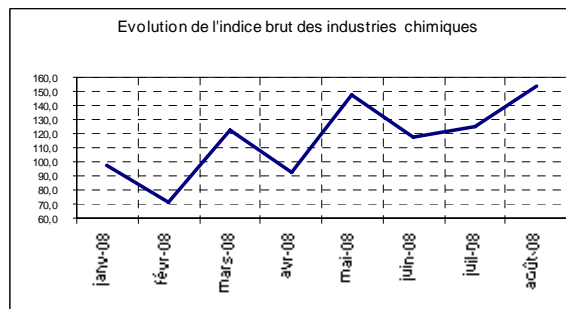
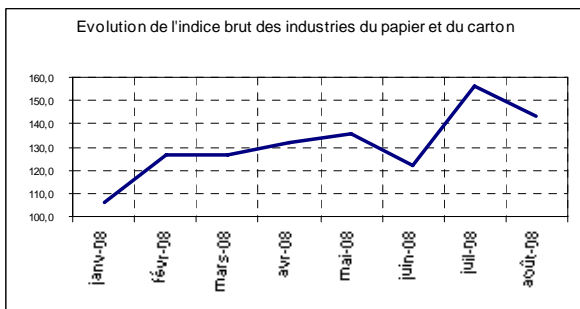
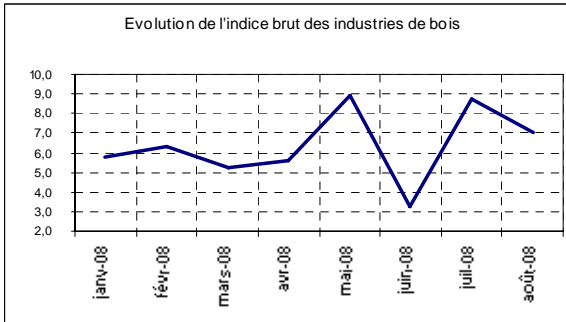
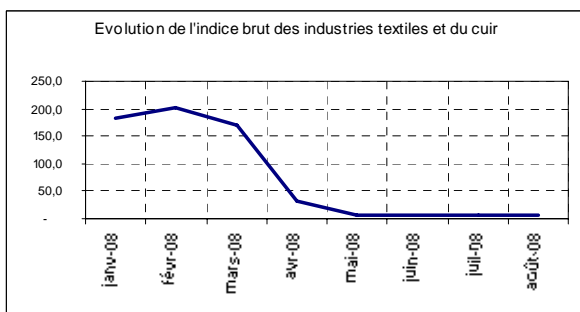
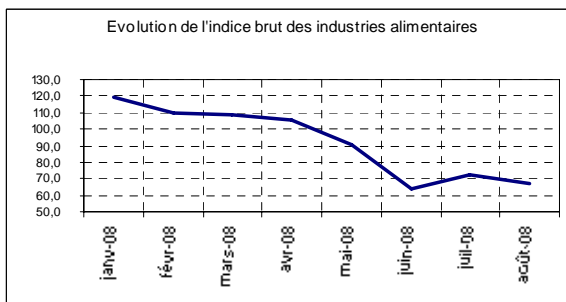
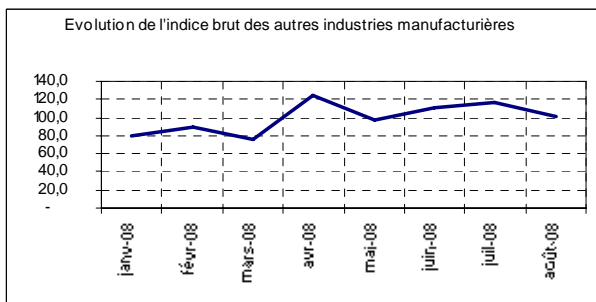
La production des industries chimiques a progressé de 23,0%, comparativement au mois précédent, sous l'effet notamment d'une hausse de la production pharmaceutique, en liaison avec une hausse de la demande en insecticides. En revanche, l'activité de fabrication de produits chimiques de base (-47,8%), de produits en matières plastiques (-28,4%), de savons, détergents et produits d'entretien (-23,7%), et de celle de peinture et vernis (-18,5%) ont chuté. Au cours de la période sous revue, la production d'engrais est nulle du fait de l'arrêt de l'activité de l'unité de production.

TABLEAU 1 : INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE BASE 100 EN 2006

	Pond.	Indices pour le mois de								variation (en %) sur	
		janv-08	févr-08	mars-08	avr-08	mai-08	juin-08	juil-08	août-08	un mois	7 mois
INDUSTRIES EXTRACTIVES	43	133,5	127,6	120,0	123,2	106,1	111,7	111,8	88,4	-20,9	-33,7
Extraction de phosphate	16	113,8	111,4	111,1	93,4	81,3	97,8	103,5	93,2	-10,0	-18,1
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	137,2	139,6	135,6	135,5	123,0	128,8	114,1	82,6	-27,6	-39,8
Extraction ou production de sel et de natron	15	151,4	135,2	117,0	145,1	119,0	112,8	118,7	88,0	-25,8	-41,8
INDUSTRIES ALIMENTAIRES, dont	408	119,3	109,5	109,0	105,6	91,0	63,8	72,3	66,8	-7,5	-44,0
Transformation et conservation de poissons, crustacées et mollusques	41	128,0	121,3	93,5	77,9	50,6	44,4	143,9	104,6	-27,3	-18,3
Fabrication de corps gras	48	95,9	101,0	66,7	55,2	57,8	25,7	42,9	65,2	51,9	-32,0
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	112,3	97,4	107,0	106,3	106,1	95,2	105,2	104,0	-1,1	-7,4
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	112,7	149,0	119,1	89,4	94,8	127,7	140,2	199,9	42,6	77,4
Confiserie, chocolaterie	12	156,8	150,6	136,2	151,8	132,9	130,8	141,9	115,9	-18,3	-26,1
Fabrication de sucre	111	144,9	129,0	124,1	106,8	77,7	-	-	-	-	-100,0
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	46,3	140,6	140,6	232,5	92,0	75,1	-	-	-	-100,0
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	124,1	98,7	139,6	134,3	157,9	151,0	130,4	98,9	-24,1	-20,3
Fabrication de produits laitiers et de glaces	18	81,2	64,1	66,5	89,4	88,1	105,7	45,7	46,5	1,7	-42,7
Fabrication de boissons	36	112,6	92,9	103,1	102,8	91,9	97,1	111,6	115,4	3,4	2,5
Fabrication de produits à base de tabac	18	110,0	73,6	121,3	125,3	136,9	138,6	144,0	114,6	-20,4	4,2
INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR, dont	16	184,2	203,5	169,2	32,3	6,1	5,6	6,8	6,8	0,0	-96,3
Egrenage de coton	13	214,9	244,0	199,6	33,0	-	-	-	-	-	-100,0
INDUSTRIES DU BOIS	1	5,7	6,3	5,3	5,6	8,9	3,2	8,8	7,0	-19,7	22,6
INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON	17	105,9	126,9	126,6	132,3	135,6	122,2	156,3	142,9	-8,5	34,9
INDUSTRIES CHIMIQUES, dont	171	97,2	71,3	122,7	92,4	147,1	117,3	125,3	154,1	23,0	58,5
Raffinage pétrolier	47	99,3	5,5	112,4	160,9	175,7	185,9	184,1	203,2	10,3	104,5
Fabrication de produits chimiques de base	49	108,7	108,7	86,3	84,6	156,6	129,3	152,8	79,8	-47,8	-26,6
Acide phosphorique	43	106,7	106,7	98,3	59,7	119,6	81,2	128,7	90,9	-29,3	-14,8
Engrais	6	122,8	122,8	0,0	264,1	423,0	474,9	326,2	-	-100,0	-100,0
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	117,6	148,7	409,3	20,4	264,1	6,7	70,7	497,9	604,0	323,6
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	47,7	60,2	45,8	49,8	67,1	45,8	52,1	39,8	-23,7	-16,7
Fabrication de peinture et vernis	10	129,8	52,4	50,6	53,9	47,4	43,4	54,4	44,3	-18,5	-65,8
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	102,0	79,3	92,3	94,1	111,5	97,6	94,3	101,8	8,0	-0,2
Fabrication de produits en matières plastiques	13	82,8	87,7	81,1	84,9	69,5	176,3	84,5	60,6	-28,4	-26,9
INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	162	107,7	108,7	98,3	112,1	111,2	113,1	113,3	105,8	-6,6	-1,7
INDUSTRIES MECANIQUES, dont	28	121,4	97,8	109,7	105,9	84,2	83,9	75,8	67,9	-10,3	-44,0
Produits de la sidérurgie	9	126,6	90,4	80,8	106,5	56,1	71,0	56,6	47,7	-15,7	-62,3
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	117,8	133,7	193,9	137,8	143,0	168,5	113,5	91,3	-19,5	-22,5
Fabrication de machines et matériels électriques	8	89,9	72,2	69,2	74,4	53,2	20,3	40,3	55,8	38,2	-38,0
Fabrication d'équipement et appareils de radio, tv et communication	2	266,7	100,6	76,9	112,0	110,0	59,7	139,4	102,4	-26,6	-61,6
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	13	80,7	88,8	76,0	124,6	96,5	111,3	117,6	101,3	-13,8	25,6
ENERGIE	141	104,4	104,6	113,2	107,6	111,4	102,1	107,8	102,2	-5,2	-2,1
Production et distribution d'électricité	82	96,2	104,9	113,1	107,9	110,9	101,2	107,4	102,5	-4,6	6,5
Captage, traitement et distribution d'eau	59	115,9	104,1	113,4	107,2	112,0	103,4	108,4	101,9	-6,0	-12,0
INDICE D'ENSEMBLE	1000	112,4	104,0	111,4	104,9	106,6	89,6	95,7	94,8	-1,0	-15,7

TABLEAU 2 : PRINCIPALES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES EN QUANTITE

Produits	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	Total
Phosphates (000) tonnes	55,0	54,0	51,0	44,0	38,0	37,0	51,0	41,0	371,0
Phosphates de chaux (000) tonnes	0,0	0,6	6,6	3,8	3,8	18,2	0,8	8,4	42,2
Attapulgite (000) tonnes	12,5	18,4	21,6	12,4	12,5	16,3	9,9	8,5	112,0
Sel marin iode (000) tonnes	25,1	22,4	19,4	24,0	19,7	18,7	19,6	14,6	163,4
Huile brute (000) tonnes	3,6	4,7	0,3	2,9	0,0	0,0	0,0	0,7	12,3
Huile raffinée (000) tonnes	8,7	8,5	7,7	4,4	6,9	3,1	5,1	7,2	51,6
Farine de poisson (000) tonnes	0,3	0,3	0,6	0,1	0,2	0,2	0,2	24,2	188,8
Farine de blé (000) tonnes	25,7	22,0	23,4	24,1	23,8	21,3	24,3	0,2	2,2
Conserves de thon (000) tonnes	0,8	0,6	0,3	0,3	0,0	0,0	1,0	0,5	3,5
Sucre en morceaux (000) tonnes	1,9	1,7	2,4	2,4	1,8	0,0	0,0	0,0	10,0
Sucre cristallise (000) tonnes	17,6	15,6	13,1	10,5	7,5	0,0	0,0	0,0	64,3
Produits pétroliers (000) tonnes	58,0	2,2	56,3	87,8	92,6	100,6	98,9	111,1	607,5
Savon de ménage (000) tonnes	2,3	3,0	2,3	2,7	3,4	2,2	2,5	1,8	20,2
Engrais (000) tonnes	3,4	5,4	0,0	7,4	11,8	13,2	9,1	0,0	50,3
Ciment (000) tonnes	264,0	266,4	247,0	270,8	276,0	278,1	278,2	255,3	2 135,9
Electricité (000) mwh	190,0	207,0	223,3	212,9	219,0	199,9	212,0	202,3	1 666,5
Eau potable (000 000) m ³	12,5	11,2	12,2	11,6	12,1	11,2	11,7	11,0	93,5
Acide phosphorique (000) tonnes	16,0	16,7	14,8	9,0	18,0	12,2	19,3	13,7	119,6
Coton fibre (000) tonnes	4,2	4,3	3,9	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	13,0
Graines de coton (000) tonnes	3,2	9,2	2,3	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	15,9
Bières (000) hls	17,6	14,9	15,3	17,0	17,6	16,3	16,6	16,9	132,2
Boissons gazeuses (000) hls	52,5	40,6	48,5	46,6	39,1	45,5	54,0	56,7	383,6
Cigarettes (000 000) paquets	10,2	6,8	11,3	11,6	12,7	12,9	13,4	10,7	89,7



Champ couvert

Dans le cadre de l'IPI harmonisé dans les pays de l'UEMOA, et conformément aux recommandations issues de l'atelier de juin 2003, le champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA) parmi les activités agricoles alors que cette activité réalisée dans de véritables unités industrielles, est intégrée dans le calcul de l'indice à l'instar du choix déjà effectué par la plupart des pays de l'UEMOA. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les boulangeries industrielles, qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de BTP ne sont pas observées. Toutefois, l'IHPI calculé intègre les matériaux de construction, produits d'une activité industrielle.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la dernière liste complète du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Cette liste a été étendue à d'autres entreprises avec le concours de l'Observatoire de l'industrie. Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité générale, de la représentativité sectorielle ainsi que de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.

Modalité de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui des proportions cumulées. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de critères de taille correspondant aux recommandations méthodologiques d'Eurostat.

Modalité de calcul des indices

Le calcul des indices harmonisés de la production industrielle s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries-témoin) aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du mois courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon leur poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon leur poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le mois précédent, ainsi que celle du même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 45 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn. La diffusion de la publication mensuelle est faite largement en direction des utilisateurs (administrations nationales, médias nationaux et organismes internationaux etc.)

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint : **Mamadou Falou MBENGUE**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale : **Mamadou Alhousseynou SARR**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Yankhoba Jacques BADJI**

Rédacteur en chef : **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Collaborateurs : **Bintou DIACK LY, Babacar DIOP & Birama MBAYE**

Distribution : **Aïssatou GUEYE THIAM**

Pour toute information, s'adresser au Bureau des Enquêtes de Conjoncture Tél : 33 869 21 39 Fax : 33 824 36 15